

La destruction par l'Union soviétique de l'avion de la société Korean Airlines est la dernière violation en date par l'URSS de ses engagements aux termes de l'Acte final. D'autres violations, aussi sérieuses sinon plus graves, ont été largement responsables des lents progrès que nous avons connus à Madrid.

La réunion de Madrid s'est ouverte au lendemain de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, en violation flagrante des principes de souveraineté, d'autodétermination et d'inviolabilité des frontières. Ses travaux ont été encore ralentis par l'imposition de la loi martiale en Pologne et par l'évolution de la situation dans ce pays. Ces événements, qui ont donné lieu à de vigoureuses protestations des ministres des Affaires étrangères de nombre d'États participants, ici même à Madrid en février 1982, ont conduit directement à une suspension de huit mois de notre réunion.

Au mépris de son engagement de faciliter la libre circulation des personnes, l'Union soviétique a sévèrement réduit l'émigration alors même que nos délégations étaient réunies à Madrid. Des membres des groupes de surveillance de l'Accord d'Helsinki ont été harcelés en URSS. Ces actions sont contraires tant à l'esprit qu'à la lettre de l'Acte final; ce sont elles qui nous ont forcés à examiner à fond le bilan d'application de l'Acte final, prolongeant ainsi considérablement la réunion de Madrid. Ces actions constituent de regrettables pas en arrière, qui nous éloignent de notre objectif de renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe. Nous nous devons de les relever, sous peine d'entamer la crédibilité de la conférence. Nous ne passerons pas ces violations sous silence, pas plus que nous ne demeurerons silencieux devant la destruction, sans provocation, d'un avion civil non armé par les forces aériennes soviétiques.

En dépit des échecs si clairement mis en évidence à la réunion et constatés une nouvelle fois aujourd'hui, nous ne devons cependant pas perdre de vue, dans l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde, les promesses de progrès dont sont porteuses les réalisations de Madrid. Ces promesses sont inscrites dans le projet du document final qui nous est proposé. Tout au long de la réunion, la délégation canadienne s'est employée activement à faire en sorte que le document final établisse un juste équilibre entre les aspects de la conférence visant la sécurité d'une part, et la dimension humaine de la CSCE d'autre part. J'estime que le document dont nous sommes aujourd'hui saisis réalise l'équilibre voulu.